

TUTORAT SANTE BORDEAUX
2019-2020
UE14sp : Correction colle n°3

COURS DE M^{me} BONNICI

1) Donner la définition de l'activité humaine (2 points) :

“L'activité ou l'occupation humaine se définit comme la réalisation des activités de la vie quotidienne, du travail et des loisirs d'une personne, dans un espace-temps délimité, un environnement physique précis et un contexte culturel spécifique “ Kielhofner, 1980.

“Un groupe d'activités, culturellement dénommées, qui ont une valeur personnelle et socioculturelle et qui sont le support de la participation à la société” ENOTHE.

C'est le bien-être de l'individu et de la population.

2) Donner la définition d'une habitude de vie (2 points) :

Activité courante ou rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (âge, sexe...). Elles assurent la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société, tout au long de son existence. Elles sont reliées aux activités de la vie quotidienne.

3) Expliquer la différence entre capacité et performance. À l'aide d'un exemple, illustrer ces deux termes (4 points) :

La capacité est l'aptitude qu'a une personne à effectuer une tâche ou une action dans un environnement standard et sans aucune assistance.

La performance est ce que fait la personne dans son cadre de vie habituel, assistances comprises.

Nous pouvons prendre l'exemple d'une personne âgée. Cette personne est en capacité de remplir ces papiers seul mais ne peut pas se déplacer seul pour les envoyer à la poste. Il aura besoins d'aides techniques comme un déambulateur.

4) Expliquer la loi de 2005, énoncer ses axes et illustrer en deux (5 points) :

La loi du 11 Février 2005 a fait évoluer la loi cadre du 30 juin 1975. Cette loi est pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. Elle comporte 8 axes :

1. Accueil des personnes handicapées : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a pour mission l'accueil, l'information, l'accompagnement, l'orientation, le conseil, l'attribution des droits ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.
2. La compensation : prestation pour les besoins en aides humaines, techniques, animalières, aménagement du logement et /ou du véhicule, formulé par la personne en fonction du projet de vie.
3. Les ressources : instauration de 2 nouveaux compléments à l'Allocation Adulte Handicapées (AAH) : le complément de ressource et la majoration pour la vie autonome. D'autres moyens sont mis en place afin d'augmenter et faciliter le niveau de vie des personnes handicapées.
4. La scolarité : droit d'être inscrit en milieu ordinaire pour les enfants ou adolescents en situation de handicap et dans l'école la plus proche de leur domicile. Il pourra être accueilli dans un autre établissement, en fonction du projet d'intervention.
5. L'emplois : obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées pour les entreprises de plus de 20 salariés. Sinon des sanctions seront mises en place.
6. L'accessibilité : obligation de rendre tous les établissements et les transports accueillant du public, accessible avant le 1^{er} janvier 2015. Ce délai a été prolongé.
7. La citoyenneté : question de vote des majeurs placés sous tutelle ainsi que l'accessibilité des bureaux de vote. Des cours sur le handicap seront faits pendant les cours d'éducation civique à l'école primaire et au collège.
8. Divers : reconnaissance de la langue des signes française comme une langue à part entière, les critères d'attribution de la carte de stationnement, une nouvelle

dénomination de carte station debout pénible, la majoration pour parents isolés d'enfants handicapés, l'accès aux lieux ouverts au public pour les chiens guides d'aveugles.

5) Donner la définition du projet de vie (2 points) :

Le projet de vie est la direction qu'une personne prend pour sa propre existence. C'est l'expression de l'autonomie de la personne. La maladie et le handicap viennent perturber le projet de vie de la personne et celui de sa famille. L'ergothérapeute et l'équipe pluridisciplinaire accompagnent la personne dans le processus de changement.

Étude de cas (4 points) :

Queen B, 17 ans a perdu sa jambe gauche lors d'un accident de tracteur. Elle n'a pas de douleurs du membre fantôme, mais elle possède des difficultés d'adaptation dans son quotidien. Elle est actuellement en fauteuil roulant et en attente d'une prothèse.

Elle fait des études d'agriculture. Elle aimait particulièrement se déhancher sur le dancefloor, l'escalade, la pétanque du dimanche matin dans le club de son village.

Elle a 14 frères et sœurs et des amis qui la soutiennent beaucoup et l'aident, depuis son accident. Ils constituent donc une force.

6) Quels articles de la loi de 2005 cette étude de cas évoque-t-elle ? (1 point) :

Les articles évoqués sont l'accueil des personnes handicapées, la compensation, la scolarité, l'accessibilité et le divers.

7) Quels restrictions de participations rencontrera-t-elle ? Quelles solutions pouvez-vous trouver pour améliorer sa qualité de vie ? (3 points) :

L'implication de la personne dans une situation de la vie réelle, en prenant en compte l'environnement. S'apparente à la performance.

Dans le cas de Queen B, elle pourra éprouver des difficultés dans ses soins personnels, la danse, l'escalade, la pétanque, la conduite et ses études.

La perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de sa culture et du système de valeur dans lesquels il vit en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes (OMS 1993, 1995).

C'est un complet sentiment subjectif de bien-être physique, psychologie et social (OMS).

La qualité de vie est complexe, fluctuante, subjective, singulière et dépend de l'environnement propre. L'ergothérapeute peut proposer des aides techniques, de la rééducation, un aménagement de son environnement et de la réassurance par des mises en situation.

Question bonus (1 point) : Donner les définitions de volition et de capacité de performance

La volition est une force qui pousse à agir, une motivation. Elle comprend les intérêts, les valeurs et la causalité personnelle.

La capacité de performance sont les ressources sur lesquelles on peut s'appuyer pour faire face à un événement inhabituel afin d'adapter notre comportement. Elles sont théoriques car si la personne n'en a pas conscience elle ne les mobilisera pas et ne s'engagera pas dans l'activité.